

(N^o 171.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 9 AVRIL 1845.

Rapport de la Commission des Naturalisations sur la demande de Naturalisation ordinaire du sieur *Jean-Henry Hartz*, Pilote au long cours de la marine marchande à Anvers.

(Voir le N^o 222 de la Chambre des Représentants, session 1843-1844.)

MESSIEURS,

Le Sieur Hartz a demandé la Naturalisation ordinaire par pétition adressée à la Chambre des Représentants le 13 Décembre 1842; ce marin est né à Marne (Danemarck), le 25 Décembre 1809, et habite la ville d'Anvers depuis 1835. Il a épousé une Belge qui l'a rendu père d'un enfant né en Belgique.

Sa réputation de Marin expérimenté ne lui est point contestée, il navigue en qualité de second à bord des bâtiments de commerce faisant des voyages de long cours. On lui reconnaît une conduite sans reproches, et les autorités consultées admettent ses titres à la faveur qu'il réclame.

La Chambre des Représentants a pris sa demande en considération, à la majorité de 42 suffrages contre 6.

Le Vicomte DE ROUVEROY, Rapporteur.